

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N°114-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour les feux d'artifice

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter le bon déroulement des feux d'artifice,

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter le bon déroulement des feux d'artifice, la circulation et le stationnement de tous véhicules hormis ceux des véhicules de secours, seront interdits

le mercredi 19 août 2026, de 21 heures à minuit,

Place de l'abbaye « du snack Les délices de Lyla à la boutique Au Tic-tac Auvergnat », Rue Marchédial (de la boulangerie Barthélémy aux Chambres d'hôtes la Jacquerolle »), Rue Saint-Esprit (de la Mairie à la librairie « Dans la Forêt »), Place de la Fontaine, Avenue de la Gare « de la Maison du Cardinal jusqu'au Lion d'or », Rue Sainte-Marie, Rue de la Côte (de la Maison Forte à la Place du Monument), Place du Monument.

Article 6 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 7 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 6 août 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

